



## Conseil Municipal : séance du 21 mars 2018

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit le mercredi 21 mars, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Pouvoirs :	3
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
Absents :	4
Date de convocation	
15 mars 2018	

**Étaient présents :** Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint  
François BERNARD, Yves MABILEAU, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, David CHEVALLIER

**Excusé :** Christiane LANGE donne pouvoir à Gilles TALLUAU, Ralph MILLERAND donne pouvoir à Martine NAYS, Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU

**Absent excusé :** Michel LECHAT

**Secrétaire de séance :** Brigitte SAINT-CAST

Le compte rendu du 21 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que le revêtement du terrain multisport est posé et qu'il sera opérationnel la semaine prochaine. La commune organisera une cérémonie pour son inauguration, ainsi que pour le terrain de tennis et la toiture de la salle de sport car ces travaux ont été rendus possibles grâce à diverses subventions.

### INTERCOMMUNALITE

- SMO ANJOU NUMERIQUE : point sur le déploiement de la fibre

Suite à la signature du marché du 16 mars dernier, monsieur le Maire est fier et heureux de confirmer la date officielle de déploiement de la fibre à Varennes-sur-Loire pour 2019. Comme la commune de Montsoreau doit être desservie fin 2018, on peut peut-être espérer un déploiement dans la continuité, c'est-à-dire dès le début de 2019. Mais ceci ne concernera que 90 % du territoire Varennais car les 10 % restant, dont le secteur du camping de la Brèche, seront desservis en 2021. Madame Brigitte SAINT-CAST est déçue car monsieur Chalopin, qui est aussi président du Comité Départemental du Tourisme, avait promis que tous les campings seraient desservis en priorité.

Monsieur le Maire explique qu'il apportera son soutien à cette demande légitime et importante pour le secteur économique du Saumurois et qu'il faudra voir s'il est possible techniquement de raccorder le camping sur le NRO (nœud de raccordement optique) de Montsoreau plutôt que sur celui de Saint-Lambert-des-Levées ou de Saumur car cela permettrait de desservir cette partie en 2019.

### BUDGET

#### Budget principal :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2017 de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 012 528,57 € et un déficit d'investissement de 183 202,50 €.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 2 049 476,07 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 1 368 672,50 € en recettes et en dépenses d'investissement.

#### Lotissement « le Peu » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2017 du lotissement « le Peu » qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44,20 € et un déficit d'investissement de 64 615,00 €, soit un déficit de clôture de 64 570,80 €.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 146 409,20 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 210 980,00 € en recettes et en dépenses d'investissement.

Monsieur Jean-Luc JOULIN fait remarquer qu'il faudra, un jour ou l'autre, combler le déficit du lotissement « le Peu ». Monsieur le Maire lui répond que les terres sont louées sous la forme d'un bail précaire.

#### Lotissement « l'Ouche Maréchal » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2017 du lotissement « l'Ouche Maréchal » qui fait apparaître un déficit d'investissement de clôture de 30 095,54 €.

### Lotissement « la Malaiserie » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2017 du lotissement « la Malaiserie» qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 105 240,46 €.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 105 240,46 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 78 929,46 € en recettes et en dépenses d'investissement.

D20180321-01-VoteTauxImposition2018

## **IMPOTS DIRECT 2018** **VOTE DES TAUX**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition **2018** comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : **8,49 %**
- ✓ Taxe Foncière sur propriétés bâties : **19,32 %**
- ✓ Taxe Foncière sur propriétés non bâties : **30,72 %**

### **LOTISSEMENT**

Monsieur Alain LECHAT, concerné personnellement par cette question, quitte la salle.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la plupart des terrains du futur lotissement de l'Ouche Maréchal (13 179 m<sup>2</sup>) sont la propriété de Madame LECHAT Marie-Thérèse et de ses trois enfants Alain, Michel et Odile.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a dû batailler ferme auprès des services de l'Etat au sujet de ces terrains, qui étaient devenus inconstructibles au regard du nouveau PPRI (plan de prévention des risques et d'inondation), avant que l'Etat ne revienne sur sa position et donne son accord à la création du lotissement de l'Ouche Maréchal.

La famille LECHAT et la commune sont tombés d'accord sur un prix d'achat de 10 euros le mètre carré de terrain non viabilisé et une étude de faisabilité a été engagée en 2016.

La famille LECHAT a ensuite émis le souhait de conserver une bande de terrain de quelques mètres de largeur au nord et à l'ouest de la propriété occupée par madame Marie-Thérèse LECHAT de façon à ne pas la coller au lotissement.

Mais aujourd'hui, la famille LECHAT demande à garder deux lots de terrain à bâtir d'une valeur de 60 000 € ainsi qu'une bande de 5 mètres de largeur, qui pourrait constituer l'accès à un futur lotissement privé débouchant sur une voie aménagée, aux frais de la commune et donc du contribuable.

Au vu de ces éléments, le bureau d'études ONILLON-DURET a réalisé un bilan estimatif prévisionnel afin de juger de la rentabilité du lotissement.

Avec un prix de vente fixé à 55 euros du mètre carré, le déficit serait soit de 114 619 euros avec les terrains, soit de 192 154 euros si les terrains sont gardés par la famille LECHAT.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a étudié la possibilité de phaser le lotissement en deux tranches successives et de se donner du temps afin de permettre à la famille LECHAT de revenir à une position plus raisonnable. Mais la viabilisation de 2 phases sera plus chère et le déficit plus important.

Il demande au conseil municipal de se positionner sur le fait de poursuivre ou pas la procédure du lotissement, étant précisé que la commune a déjà 30 095,54 euros de déficit sur le lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : décide de suspendre, pour une durée indéterminée, la procédure de création du lotissement de l'Ouche Maréchal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **PANNEAU Pocket** : C'est un moyen qui permet de communiquer des informations à la population via une application à télécharger gratuitement sur smartphone. Il est possible de transmettre des informations sur des événements (animations organisés par des associations) ou des alertes (vigilances météorologiques, travaux, etc ...). Monsieur le Maire ajoute que c'est un moyen simple, moderne et rapide d'informer la population et qui ne nécessite ni achat de logiciel, ni installation, ni maintenance.

Registre page 79

Le coût annuel de l'abonnement est de 160 euros TTC pour les communes membres de l'AMFR (Association des Maires Ruraux de France) . Une documentation sera fournie afin de faire connaître au plus grand nombre l'existence de ce service.

- Les 3 agents des services techniques ont été reçus à l'examen du CACES avec une mention toute particulière pour Pascal JUPIN, qui est arrivé 1<sup>er</sup> du Pays Allonnais avec une note de 95 points sur 100.

- Ils participeront également à la formation sur la surveillance des levées. Il ajoute qu'ils ont travaillé un soir jusqu'à 23 heures pendant le dernier épisode de neige afin de répandre du sel aux montées de levée et dans certains endroits très fréquentés du bourg. Monsieur le Maire les remercie vivement.

- Le CCAS se réunira le jeudi 5 avril à 18h00 pour voter le compte de gestion et le compte administratif 2017, ainsi que le budget primitif 2018.

- La commission voirie se réunira le 9 avril à 18h30 pour le programme de voirie 2018.

- La matinée citoyenne débutera à 8h45 le samedi 24 mars prochain.

- Monsieur Christophe GIRAULT a reçu ce matin l'accord de l'Agence Régionale de Santé pour déplacer la pharmacie. Pour réaliser ses travaux, il n'a retenu que des entreprises de la commune.

Tour de table :

Sylvie BELLANGER : 8 enseignants sur 8 et 3 ATSEM sur 3 seront en grève demain. Le service minimum sera mis en place avec le personnel disponible.

Christine JOUSSELIN : fait un compte-rendu de la dernière réunion de l'espace de vie sociale (EVS).

Brigitte SAINT CAST : elle a fait appel à la FDGDON pour organiser une battue car son camping est envahi par les pigeons et propose de convenir d'une mutualisation afin d'en réduire le coût. Monsieur le Maire lui répond que la commune a déjà fait appel à la FDGDON mais qu'il est préférable de contacter l'association de chasse, toute aussi efficace et qui réalise pour la commune cette prestation gratuitement. Il en profite pour remercier l'association de chasse. Elle peut contacter Bruno TALLUAU et Jean BEAUFILS.

Sophie GEGU : la collecte des articles à faire paraître dans le bulletin municipal a commencé.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 28/03/2018 à 19h (Vote des Comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 et des BP 2018 de la commune et des lotissements).

*La séance est levée à 23h15.*

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	<del>C. Langé</del>	Jl. Joulin	S. Gégu	<del>E. Jamet</del>	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	<del>M. Lechat</del>	M. Nays	B. Saint-Cast	<del>R. Millerand</del>
D. Chevallier					